

Département de l'ESSONNE

République Française

Arrondissement d'ETAMPES

Extrait du registre des DELIBERATIONS

Commune de DOURDAN

du Conseil Municipal du 27 juin 2019

Nomenclature N° : 7

Conseillers en exercice : 33

N°DEL2019063

Présents : 28

Votants : 30

Objet : Château de Dourdan : Modification de l'autorisation de programme / crédits de paiement n° 2017-001

Le 27 juin 2019 à 20h30, le Conseil Municipal de la Commune de DOURDAN, légalement convoqué par Madame la Maire le 21 juin 2019, s'est réuni sous la Présidence de Maryvonne BOQUET, au Centre Culturel de Dourdan.

PRESENTS : Maryvonne BOQUET, Olivier BOUTON, Catherine AUBERT, Gérard DIAZ, Sylvine HENDELUS, Séverine HULBACH, Thomas KIEFFER, Tarik EL GACHBOUR, Pierre DUCOLONER, Annie SARRAN, Farid GHENNAM, Didier LECRENAIS, Claudine KIEFFER, Béatrice CROS, Nessa DAVRAIN, Aude BOQUET, Elsa CAUDY, Nicolas LECOT, Thérèse GILBERT, Christophe JEDRECY, Brigitte ZINS, Jean-Jacques DULONG, Romain VITEAU, Christophe NICOLAU, Marie-Ange ROUSSEL, Eric RINEAU, Alessandro BERTONE, Marc MACAN, Conseillers Municipaux.

ABSENTS EXCUSES : Luc TURNER a donné pouvoir à Christophe JEDRECY, Désigane FLORE a donné pouvoir à Séverine HULBACH, Nadia LE BOURNOT a donné pouvoir à Christophe NICOLAU, Fabienne LAPINA a donné pouvoir à Marc MACAN, conformément à l'article L2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

ABSENTE : Christelle BARTHELEMY

SECRETAIRE DE SEANCE : Béatrice CROS.

Le conseil municipal entend l'exposé du rapporteur, Gérard DIAZ :

Par délibération municipale du 06 mars 2009, le Conseil Municipal a décidé de s'engager dans le financement d'un schéma d'aménagement et de développement du tourisme et des loisirs de la ville de Dourdan pour les années 2010-2020.

En 2009, la commune a fait réaliser par le cabinet-conseil Détente, un schéma de développement du tourisme et des loisirs faisant ressortir la nécessité de mettre en valeur le château de Dourdan comme axe prioritaire de développement des publics touristiques.

Dans le cadre de cette étude, un rapport a été livré par le cabinet-conseil Harmatan. Il préconisait l'intégration de la cour et du bâti extérieur au musée à un parcours de visite centré sur l'architecture défensive, les techniques militaires du Moyen-âge et les personnages historiques qui ont marqué l'histoire du château.

Cette même expertise recommande par ailleurs l'aménagement des espaces extérieurs du château incluant la cour, les fossés et les entrées du site ainsi que la construction d'équipements couverts d'accompagnement modulables et polyvalents permettant d'accueillir des fonctions telles que des salles pédagogiques, lieux de vie...

En 2012, le cabinet d'études Médiéval a réalisé un diagnostic, un programme général et 3 programmations détaillées (parcours de visite, aménagement des espaces extérieurs et intérieurs du RDC du musée) permettant d'inscrire cette opération globale de valorisation du château de Dourdan au sein d'un Contrat de Territoire, dispositif pluriannuel d'investissements porté par le Conseil Départemental.

Le 27 Mars 2015, le Contrat de Territoire est signé avec le Département qui s'engage à accorder, pour le financement d'un programme de 3 opérations, une enveloppe maximale d'engagement à hauteur de 1 148 241 €, dont 450 000 € pour l'opération du château.

L'opération globale « Valorisation du château de Dourdan », également financée par le Conseil Régional d'Ile-de-France dans le cadre du dispositif « Construction et aménagement des Musées de France », à hauteur de 20 %, est retenue parmi les opérations d'aménagement inscrite au Contrat de Territoire.

Le 30 mars 2017, une autorisation de programme concernant cette opération a été adoptée par le Conseil municipal, pour 3 ans (2017-2019).

Cette autorisation de programme a fait l'objet de modifications en juin 2018 et en mars 2019 suite à l'évolution du dossier validé par la Conservatrice des Monuments Historiques et à l'avancement des travaux.

Au vu de l'avancement des travaux, il convient de revoir le montant de cette autorisation de programme. Cette délibération vous propose de modifier l'autorisation de programme qui se monte désormais à 1 090 833,33 € HT, soit 1 309 000,00 € TTC avec des crédits de paiement répartis sur les budgets 2017, 2018 et 2019 de la façon suivante :

	<u>2017</u>	<u>2018</u>	<u>2019</u>	<u>Total</u>
Autorisation de programme	360 000	360 000	589 000	1 309 000,00
Crédits de paiement	360 000	360 000	589 000	1 309 000,00

Vu la délibération n°2009-12 concernant le financement de la réalisation d'un schéma d'aménagement et de développement du tourisme et des loisirs de la ville de Dourdan (2010 – 2020),

Vu la délibération n°2014155 en date du 19 décembre 2014, concernant les demandes de subvention auprès du conseil général et du conseil régional, afférentes à cette opération,

Vu la délibération n°2017036 en date du 30 mars 2017 prévoyant une autorisation de programme pour la création d'un bâtiment pédagogique, la refonte de la muséographie et la réhabilitation du châtelet sud avec réaménagement de la cour du château,

Vu les délibérations n° 2018057 en date du 29 juin 2018 et n° 2019016 en date du 29 mars 2019 modifiant l'autorisation de programme pour la création d'un bâtiment pédagogique, la refonte de la muséographie et la réhabilitation du châtelet sud avec réaménagement de la cour du château,

Vu l'avis de la commission « Finances – Sécurité » du 19 juin 2019,

Considérant que ce programme est réalisé sur 3 ans,

Considérant que le montant global de ce programme est estimé à 1 090 833,33 € H.T. soit 1 309 000,00 € TTC,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **décide à l'unanimité par :**

- **30 voix POUR :** Maryvonne BOQUET, Olivier BOUTON, Catherine AUBERT, Gérard DIAZ, Sylvine HENDELUS, Séverine HULBACH + le pouvoir de Désigane FLORE, Thomas KIEFFER, Tarik EL GACHBOUR, Pierre DUCOLONER, Annie SARRAN, Farid GHENAM, Didier LECRENAIS, Claudine KIEFFER, Béatrice CROS, Nessa DAVRAIN, Aude BOQUET, Elsa CAUDY, Nicolas LECOT, Thérèse GILBERT, Brigitte ZINS, Christophe JEDRECY + le pouvoir de Luc TURNER, Marie-Ange ROUSSEL, Eric RINEAU, Christophe NICOLAU + le pouvoir de Nadia LE BOURNOT, Alessandro BERTONE, Marc MACAN + le pouvoir de Fabienne LAPINA,
- **2 Abstentions :** Romain VITEAU, Jean-Jacques DULONG,

que les sommes nécessaires à cette opération ont été et ont prévues aux budgets 2017, 2018 et 2019 de la façon suivante :

	<u>2017</u>	<u>2018</u>	<u>2019</u>	<u>Total</u>
Autorisation de programme	360 000	360 000	589 000	1 309 000,00
Crédits de paiement	360 000	360 000	589 000	1 309 000,00

Dépenses : 3240.2033 « Frais d'insertion »
3240.2184 « Mobilier »
3240.2188 « Autres immobilisations corporelles »
3240.3212 « Agencements et aménagements de terrains »
3240.2313 « Constructions »

Recettes : 3240.1322 « Subvention régionale »
3240.1323 « Subvention départementale »
3240.1328 « Autres subventions »

Acte rendu exécutoire :

- Publié le : **10 JUIL. 2019**
- Transmis au représentant de l'Etat

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
Pour l'Extrait conforme

La Maire
Maryvonne BOQUET

